

**Département de  
la Haute-Savoie**

**Mairie  
de  
B O G E V E  
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08

Télécopie : 04 50 36 66 50

Adresse Internet :

mairie@bogeve.fr

## Compte Rendu du conseil municipal

16 novembre  
2016

à 20h30

Mairie

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine –JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre– CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick- GRILLET Luc.
Absents	
Secrétaire de séance	BRON Pierre

### Ordre du Jour

- Nomination secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu du 21 septembre 2016
- Avenant Lot 15 création groupe scolaire
- Subventions Associations
- Charges gîte de la Mouille
- Convention de mise à disposition d'un agent au SRB (compétence EAU)
- Mise en place d'astreintes 2017
- Acquisition terrain Consorts Chardon
- Avis projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Convention de financement pour subvention travaux d'adduction d'eau
- Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)
- Questions diverses

### Approbation du compte-rendu du conseil du 21 septembre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## Avenant Lot 15 création groupe scolaire

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de création du groupe scolaire.  
La reprise en sous œuvre de l'ancienne Mairie, s'est avérée délicate dans des conditions de travail difficile.  
L'approvisionnement en « Bois des Alpes » chez les scieurs est difficile.  
Toutefois, les Architectes restent optimistes, le chantier s'achèvera dans les délais prévus.

Pour solidifier le sol de l'extension, il a été nécessaire de pratiquer un « cloutage », pour un montant de 6062€.

Pour rappel, le montant des subventions allouées à notre projet se présente ainsi :

- DETR 420 000
- FDDT 100 000
- SYANE 70 000
- Région 105 700

Ce montant de subventions représente 23,22% du coût des travaux.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des plus-values ou des moins-values sont réalisées par rapport aux devis initiaux.

- Moins-value sur la charpente -1214€
- Remplacement de tablettes béton par des tablettes métalliques +550€
- Anti pince-doigts -62€
- Menuiseries intérieures +547€
- Commandes des stores automatiques en cas d'intempéries. Installation d'un système KMX +8 900€
- Doublons de stores -3008€
- Maçonnerie, enduit de façade (compté 2 fois) -5 951€

A ce jour, le montant total des plus-values se monte à + 15 252€

## Subventions Associations

La commission TACA a analysé les demandes de subventions reçues en mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATION LA RUCHE	1750
SKI CLUB BOGEVE	5 000
ASSOCIATION LA MONTAGNE	700
ASSOCIATION FMB	200
BOGEVE ANIMATION	700
ANCIENS AFN	100
COOPERATIVE CLAUDEL	670
COOPERATIVE PICASSO	480
COOPERATIVE SCOLAIRE	960
COOPERATIVE MONET	1070
CULOTTES COURTES	300
MARPA	500
ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE	200
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LA FAIM	40
VMEH (Visite Malades Ets Hospitaliers)	100
BOEGE SPORT	160
LA BANQUE ALIMENTAIRE	100
MFR (BONNE)	100
MFR CRANVES-SALES	50
SKI CLUB VILLARD	650
SKI CLUB BRASSES (trail des Brasses)	200
LE SOUVENIR FRANÇAIS	200

## Charges gites de la Mouille

Monsieur le Maire rappelle que cet ancien gîte comprend 5 appartements dont 3 sont vendus. Les charges des communs sont actuellement payées par la commune.

La commune va donc mettre en place une facturation individuelle des charges (ordures ménagères, électricité des communs, chauffage) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Didier Chardon étudiera la possibilité de piloter individuellement le chauffage au sol au niveau de chaque appartement.

Il est à noter qu'une copropriétaire recommence à envahir les communs. Cette situation n'est pas tolérable pour la bonne vie de ses voisins.

## Convention de mise à disposition d'un agent au SRB (compétence EAU)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence EAU est transférée de la Commune, au SRB.

Afin que ce passage de compétences se fasse dans de bonnes conditions de service pour tous, une convention de mise à disposition d'un agent du service technique de Bogève a été décidée.

Monsieur Pierre JORAT, qui a une parfaite connaissance de notre réseau d'eau communal, sera mis à disposition du SRB pour 50% de son temps de travail. Ce temps de travail sera annualisé.

L'hiver, soit du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril, Pierre Jorat travaillera à plein temps pour la commune de Bogève pour assurer en particulier le déneigement. Le restant de l'année, du 16 avril jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, il travaillera du lundi au jeudi au SRB, puis 4 vendredis sur 5 pour la commune de Bogève.

## Travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la Farguesaz aux Mouilles

La mise en place des 2 colonnes de Diamètre 100 est terminée. Les essais de mise en pression ont été réalisés et sont concluants.

Avec l'hiver qui arrive et le risque de gel, les travaux sont arrêtés. Ils reprendront au printemps avec les raccordements des habitations et la réfection des chaussées.

La fin de ces travaux se fera alors sous la maîtrise d'œuvre du SRB, suite au transfert de compétence « eau » prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Mise en place d'astreintes 2017

Suite à la mise à disposition de notre agent au SRB, il est nécessaire de mettre en place une astreinte pour le service de l'eau.

Monsieur le Maire propose également la mise en place d'astreintes lors de manifestations locales telles que la journée nettoyage, la fête de la musique, la vogue, les cérémonies des 8 mai et 11 novembre (lorsque Bogève les organise), le repas des aînés, la présentation des vœux du Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de ces astreintes.

## Acquisition terrain Consorts Chardon

Afin de permettre le déploiement de la fibre optique sur Bogève dans les prochaines années, et pour répondre aux nouvelles normes d'ingénierie du réseau et se mettre en conformité avec les orientations et prescriptions techniques actuelles des opérateurs de télécom, un local spécifique doit être bâti. Ce local sera construit à proximité de l'artère principale souterraine déjà en place route du Perret et servira de répartiteur optique pour permettre la distribution vers les futurs clients.

Une petite pièce de terrain de 330 m<sup>2</sup>, passage d'un ancien chemin aujourd'hui complètement disparu, placée en prolongement du cimetière, et appartenant aux familles CHARDON, convient pour implanter ce local.

La commune propose d'acquérir ce terrain pour la somme de 10€ le m<sup>2</sup>.

## **Avis projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un programme concerté de planification et de gestion cohérente des milieux, dans lequel s'engagent les partenaires d'un territoire (collectivités territoriales, administrations, associations...). C'est un outil qui décline, à l'échelon du bassin versant, la politique de l'eau.

Ce schéma d'aménagement s'inscrit dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Eaux en Milieu Aquatique et Inondable). Le territoire, retenu par arrêté préfectoral, après consultation des collectivités, comporte 106 communes, (dont les communes de la Vallée Verte) 2000 km<sup>2</sup>, soit près de la moitié de la surface du Département de la Haute-Savoie.

Notre communauté de communes de la Vallée Verte a transféré cette compétence au SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords) qui possède le personnel et le savoir-faire technique nécessaire pour établir un diagnostic pertinent et complet des bords de l'Arve.

Le document du projet de SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) de l'Arve a été adopté par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 30 juin 2016.

Avant son approbation définitive par le préfet de la Haute-Savoie prévue en 2017, le projet est soumis à l'avis des collectivités du territoire, chambres consulaires, services de l'Etat et comité de bassin.

Le document est approuvé.

## **Convention de financement pour subvention travaux d'adduction d'eau**

Monsieur le Maire rappelle que le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) a donné son accord pour subventionner les travaux d'adduction d'eau programmés en 2016 concernant le renouvellement de la conduite entre le réservoir de la Fargeusaz et celui de La Mouille pour un montant de 94 890 €.

Il donne lecture de la convention de financement établie par le SMDEA et demande à l'Assemblée de donner son accord pour cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée.

## **Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)**

Ce syndicat n'a plus lieu d'exister suite à la promulgation de loi NOTRe d'août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le département reprend cette compétence, jusqu'en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette dissolution.

## Décision modificative N°1 Budget Lotissements

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en fonction des ventes de lots exécutées sur le budget lotissements, il est nécessaire de voter des modifications budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
605 – Achats de matériel	-10 000.00			
6522 – Excédents	-67 704.04			
658 – Charges subv. Gestion courante	-10.00			
7015 -			-109 600.00	
71355-Var. stocks produits				+31 885.96
<b>INVESTISSEMENT</b>				
3555-Terrains aménagés		+31 885.96		
16878 – Autres dettes				+ 31 885.96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de crédits ci-dessus.

## Questions diverses

- Cantine :  
« Les Airelles » qui confectionnent les repas de la cantine a vendu son activité à « 1001 Repas ». Notre contrat actuel est valide jusqu'en juin 2017. Il devra être renégocié pour l'année scolaire prochaine.
- COOPERATIVE Alimentation :  
Suite à la deuxième assemblée générale, la vente aux enchères du bâtiment a été décidée par le liquidateur et les coopérateurs.  
La mise à prix est fixée à 300 000€ avec possibilité de baisse à 200 000, puis 100 000€.  
Le conseil municipal réaffirme sa volonté de conserver ce bâtiment dans le patrimoine communal afin d'assurer la pérennité d'un commerce de proximité dans notre village et de favoriser l'installation d'autres services. La commune sera représentée lors de cette vente, par son avocat, Maître BLANC de Thonon.
- Nouveau régime indemnitaire des employés municipaux :  
La commune a mis en place un comité chargé d'étudier les nouvelles dispositions réglementaires et d'élaborer des propositions pour nos employés communaux. Ce travail est en cours.
- Révision Générale PLU :  
Dans le cadre de la révision du PLU. le diagnostic de notre commune nous sera présenté le mardi 20 décembre à 20H00 par notre bureau d'étude Murielle CONORD-CARDE et Christophe DEVOUASSOUX.

Levée de la séance à 22H45.